

PLATEFORME PARCOURS SUP 2021

INSCRIPTION : à partir du 20 janvier 2021 et jusqu'au 11 mars 2021 à 23 heures 59.

Vous avez la possibilité de télécharger l'application sur votre mobile.

- Renseigner votre **adresse électronique**, ainsi que celles de vos parents si vous souhaitez qu'ils reçoivent également des alertes.
- Renseigner votre numéro INE (13 chiffres et lettres) présent sur le relevé de notes du BEP/CAP ou sur la confirmation d'inscription au bac.
- Votre date de naissance

Vérifier les informations pré-remplies par l'établissement et modifiez les si besoin.

Un **numéro d'identifiant** vous sera attribué et vous devrez définir un **mot de passe**. (À garder précieusement)

Un numéro de validation vous est envoyé par mail, ne vous déconnectez pas de la plateforme tant que vous ne l'aurez pas reçu)

→ **VŒUX**

- **10 vœux maximum sous statut étudiant + 10 vœux maximum par apprentissage.**

Pour certaines formations, vous pourrez faire des **vœux multiples** (permet de choisir la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations qui sont regroupées par type, spécialité, mention).

1 vœu multiple avec des sous-vœux = 1 vœu (jusqu'à 10 sous-vœux maximum pour une même spécialité sauf IFSI)

Au total, sur l'ensemble de vos vœux, vous avez le droit à **20 vœux maximum**.

- **VALIDEZ chacun de vos vœux avant le 11 Mars 23 heures 59.**

Possibilité de saisir **certains vœux** en apprentissage après cette date -

Attention, avant de les valider, exprimer vos préférences (classement) dans la rubrique prévue à cet effet. Ce classement ne sera pas communiqué aux établissements mais permettra la commission d'accès à l'enseignement supérieur de vous proposer un vœu au plus près de vos souhaits si vous n'obtenez aucune réponse favorable.

- **MOTIVEZ chacun de vos vœux** dans l'onglet « projet de formation motivé », en fonction de votre projet, des attendus de vos compétences... Vous pouvez également (pas obligatoire) renseigner la rubrique « Activités et Centres d'Intérêts »

Vous avez **jusqu' au 08 Avril 23h59** pour compléter les dossiers de chacun de vos vœux, mais vous ne pouvez plus ajouter de vœux.

- **UNE FICHE AVENIR SERA IMPRIMÉE POUR CHACUN DE VOS VŒUX** faisant apparaître l'avis du chef d'établissement et les appréciations des enseignants.

Pour faire une demande de bourse ou de caution locative, trouver un logement étudiant, etc. Retrouvez toutes les démarches et services en ligne sur www.messervices.etudiant.gouv.fr . Vous aurez besoin de l'avis d'imposition de vos parents de l'année N-2 et de votre INE (Numéro d'identification étudiant à 13 chiffres sur votre confirmation d'inscription au bac ou relevés de notes BEP). Votre Dossier social étudiant (DSE) est à compléter avant le **15 Mai 2021**.

RÉPONSES

→ **PHASE PRINCIPALE D'ADMISSION : Du 27 Mai au 16 juillet 2021**

Vous pourrez avoir plusieurs propositions d'admissions, mais vous ne pourrez **en retenir qu'une** (annulation des autres propositions d'admissions). Les réponses des établissements se font chaque jour.

VOUS DEVEZ RÉPONDRE À CHAQUE PROPOSITION MÊME SI ELLE NE VOUS INTÉRESSE PLUS.

Attention, du 29 juin au 1^{er} Juillet, si vous n'avez que des vœux en attente, vous aurez 3 jours pour confirmer que vous êtes toujours candidat, sinon vous serez considéré comme démissionnaire ! Vous ne pourrez garder que deux vœux.

Après le bac, vous pourrez enclencher le **répondeur automatique** et ranger par ordre de préférence vos vœux en attente. **Attention**, si vous ne répondez pas dans les délais impartis, l'ensemble de votre candidature sera annulée !!!

Plusieurs possibilités de Réponses possibles aux établissements :

• **OUI, j'accepte la proposition d'admission** : vous acceptez définitivement la formation qui vous est proposée. Attention, les autres propositions d'admissions s'annuleront. Vous resterez seulement candidat sur les formations où vous êtes en liste supplémentaire, à condition de le préciser.

Après avoir répondu « OUI » à une proposition, **vous devez effectuer votre INSCRIPTION ADMINISTRATIVE auprès de l'établissement que vous allez intégrer.**

• **NON** : vous refusez définitivement la proposition qui vous est faite. Vous resterez seulement candidat sur les formations où vous êtes en liste supplémentaire, à condition de le spécifier. Attention, rien ne peut vous garantir que vous obtiendrez une proposition d'admission sur les vœux où vous êtes en attente !

Si vous ne formulez pas de réponse dans les délais vous serez considérés comme démissionnaire sur l'ensemble de vos vœux !!!

→ **PHASE D'ADMISSION COMPLÉMENTAIRE :**

Vous n'avez pas trouvé de formation ou vous souhaitez faire de nouveaux vœux, vous pouvez faire de **nouveaux vœux** (10 maximum) dans des formations ayant des places disponibles à partir du 16 juin et jusqu'au 16 septembre lors de la phase complémentaire.

Si vous n'avez pas eu de proposition d'admission satisfaisante, à partir du 2 juillet, vous pouvez saisir la commission d'accès à l'enseignement supérieur pour qu'elle vous fasse une proposition de formation (selon les places disponibles) qui correspondra le mieux à vos attentes.

La commission se basera sur la liste de vos préférences renseignées lors de la formulation de vos vœux.

SUSPENSION DE LA PLATEFORME du 17 Juillet au 18 AOÛT 2021- Plus aucune proposition d'admission sur des vœux sélectif ne peut être faite, ni aucune réponse de la part des candidats.

Pendant cette période, les vœux sur lesquels vous êtes en liste d'attente sont archivés et n'apparaissent plus dans votre dossier. Vous les retrouverez le 18 août.